

Ministère d'Etat.

Paris, le 9<sup>bre</sup> 1853.

Secrétariat général.

Section des  
Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie Impériale  
de France à Rome.

Transmission du Budget des  
Dépenses de cet Etablissement  
pour l'exercice 1854, arrêté à  
la somme de Cent mille  
deux francs onze centimes.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu, joint  
à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire  
le 10 Novembre dernier, le projet de Budget des dépenses  
de l'Académie Impériale de France à Rome,  
pour l'exercice 1854.

J'en ai arrêté, suivant vos  
propositions, à la somme de: Cent mille deux francs  
onze centimes. Je vous en adresse une Expédition,  
revêtue de mon approbation.

Il est bien entendu, Monsieur le  
Directeur, que les suppléments de Crédit compris  
dans ce Budget, et affectés, aux frais d'aménagement  
et de restauration du Salon, de la Salle à manger  
de l'appartement de réception et du Salon particulier  
du Directeur etc; aux Indemnités à allouer aux  
Secrétaires, Peintres, Sculpteurs et Architectes de  
5<sup>e</sup> année, sous la réserve qu'ils auront rempli d'une  
manière satisfaisante leurs obligations académiques;  
Seront au Secrétaire Archiviste, ne sont qu'éventuels

Série B, n° 2.

M. Schnetz Directeur de l'Académie Impériale  
de France à Rome

et accordés seulement pour l'Exercice 1851.

Ainsi l'allocation supplémentaire de  
800<sup>fr</sup> attribuée à M. de Go, Secrétaire Archiviste,  
ne sera pas considérée comme une augmentation  
de ses appointements, mais seulement comme une  
indemnité. C'est donc sous ce titre qu'elle devra  
figurer dans le compte général que vous aurez à  
rendre, en fin d'Exercice, de l'emploi des fonds qui  
seront mis à votre disposition pour le service de  
l'Académie, pendant l'année 1851.

Agreiez, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre d'Etat.

Adrien Muz